



Conseil situation patrimoniale

Par **chatouille88_old**, le **21/09/2007 à 22:39**

Bonjour, rnrnmes parents souhaitent obtenir des informations sur leur nouvelle situation patrimoniale. Mon papa a 60 ans (il est a la retraite depuis le debut de l'année, et son revenu annuel s'eleve a 36000€), ma maman a 59 ans (elle est au chômage depuis 2 ans elle perçoit 15000€ à l'année)rnrnmes parents ont 2 filles, qui ne sont plus rattachées fiscalement.rnIls viennent de gagner 600000€ au loto. (dépot temporaire sur un dépôt à terme) rnLa situation patrimoniale actuelle : rn1 residence principale : valeur 350000€ rn1 residence secondaire : valeur 200000€ rnmeubles meublants : 10000€ rnlivrets, cpt courant, assurance vie, compte titre : 80000€rnrnplusieurs questions les préoccupent à savoir : rn - les conséquences fiscales de leur gain au jeu rn - et ils souhaitent commencer à engager le processus de transmission du patrimoine immobilier à leurs filles tout en conservant l'usufruit (que faire ??) rnrnmerci par avance rnCordialement

Par **Jurigaby**, le **21/09/2007 à 23:06**

COncernant les conséquences fiscales du gain de jeu, Sur le plan de l'impôt sur le revenu, y'a pas de soucis, c'est pas imposable.rnrnrnConcernant l'ISF, a priori vos parents ne sont aps imposables mais c'est à vérifier quand même.rnrnrnSinon, concernant la transmission aux enfants, il vous suffit d'aller voir un notaire et de réaliser une ou plusieurs donations avec reserve d'usufruit.